



EN BREF

INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA SUISSE

Réseau extérieur et services de proximité

La Suisse compte 170 représentations dans le monde employant près de 4000 collaborateurs et collaboratrices. Ces dernières couvrent un large éventail d'activités dans les domaines de la diplomatie, de la coopération internationale, du soutien aux entreprises suisses à l'étranger ainsi qu'aux Suisses et Suissesses de l'étranger. Les représentations apportent également un soutien aux Suisses et aux Suissesses qui ont besoin d'aide et d'assistance à l'étranger dans des situations d'urgence.

Diplomatie

La diplomatie est au cœur de la politique extérieure. Elle vise à promouvoir, par des moyens pacifiques, les relations entre les États. Elle permet d'entretenir et de développer les relations interétatiques, de sceller des ententes politiques ou encore de négocier des accords juridiques et de surveiller leur application. La diplomatie représente les intérêts suisses de manière bilatéral, multilatéral et aussi vis-à-vis d'acteurs non étatiques. La Suisse dispose d'un service diplomatique qui compte environ 380 diplomates transférables, dont environ 240 à l'étranger.

Coopération internationale

La coopération internationale inclut l'aide humanitaire, la coopération au développement et la promotion civile de la paix. L'aide humanitaire à court terme sauve des vies, contribue à la protection des civils et soulage les souffrances des populations les plus touchées par les catastrophes, les crises et les conflits. La coopération au développement à plus long terme vise à renforcer les institutions et à améliorer les conditions de vie dans les pays prioritaires. Pour ce faire, la Confédération participe à des programmes bilatéraux et s'investit dans des institutions multilatérales (p. ex. organisations de l'ONU, banques de développement) tout en dirigeant des programmes mondiaux. La promotion civile de la paix a pour objectif de prévenir et de résoudre les conflits violents.

Bons offices

Les bons offices de la Suisse ont une longue tradition et resteront à l'avenir un élément important de son profil de politique étrangère. Ils se réfèrent à trois domaines: les mandats de puissance protectrice de la Suisse, sa fonction d'Etat hôte et ses actions de médiation, facilitation du dialogue et de conciliation. La Suisse fait appel à ses bons offices là où ses intérêts sont en jeu, où elle peut obtenir des résultats et où il existe une demande.

Communication

La communication contribue à l'ancrage de la politique extérieure en Suisse et à la formation de l'opinion publique. Dans le système politique suisse, la communication et l'échange sur les questions de politique étrangère entre tous les acteurs concernés revêtent une importance particulière, comme l'a montré le dossier Suisse-UE. A l'international, la communication favorise la compréhension des positions suisses, des intérêts et des valeurs du pays.

Neutralité

La neutralité est à la fois un instrument et une partie intégrante de l'identité de la Suisse sur le plan de la politique extérieure. Elle se fonde sur le droit de la neutralité et donc sur le droit international public, qui remonte aux Conventions de la Haye de 1907. Le droit de la neutralité n'impose des obligations que dans le domaine militaire. En dehors de ce domaine étroit, la Suisse est libre de se positionner par rapport aux parties en guerre. Elle dispose donc d'une grande marge de manœuvre en matière de sécurité et de politique extérieure. Au-delà des obligations découlant du droit de la neutralité, celle-ci n'empêche donc ni un soutien solidaire à l'Ukraine et à sa population, ni une politique extérieure et de sécurité coopérative visant à promouvoir la sécurité européenne.

